1er semestre 2014 - n°132
Le numéro : 2,30 €

les Nouvelles de l'Association

UNA

- L'EDITORIAL DU PRESIDENT
- LA VIE ASSOCIATIVE
- LES NOUVEAUX DOSSIERS
- LA CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

le SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- L'éditorial du président 3

LA VIE ASSOCIATIVE

- Compte rendu du séminaire 4
- Projet de service 6
- Le café des aidants 8
- La certification AFNOR 9

DOSSIERS

- L'économie sociale et solidaire : une inscription dans la loi 10
- Le projet associatif de l'UNA en discussion 12

CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

- Le tragique destin de François-Gaspard Petit du Petit-Val (suite et fin) par André Carville 15

La lettre du Président

Il est temps ! ...

Sinon sous les nuées couve l'orage…

Voilà plus d'un an que nous attendons et souhaitons une loi concernant la perte d'autonomie, le soutien des personnes à domicile et la reconnaissance des salariés intervenant auprès des personnes fragilisées.

Nous demandons qu'une organisation sociale et financière puisse accompagner la perte d'autonomie et conjuguer :

- La solidarité nationale
- La solidarité familiale
- Les facultés contributives de chacun et de la société.
- De véritables emplois reconnus par des parcours professionnels.

Ce sont les enjeux d'une loi qui tarde à intervenir. Les quatre grandes Fédérations du secteur associatif viennent de rappeler auprès du Gouvernement, des Députés et des Sénateurs ces exigences fondamentales d'une Solidarité nationale.

Les Administrateurs d'Âges et Vie sont au cœur de cette nécessité, et leur action est dans cet enjeu de société.

Actuellement, de nombreux acteurs associatifs sont en difficultés financières.

Nous avons besoin de vous pour peser dans la construction de ces valeurs sociétales.

Ne laissons personne au bord du chemin.

Je profite de cette période pour présenter à chacun d'entre vous, personnes aidées, aidants familiaux, salariés, partenaires, mes vœux d'une année 2014 qui verrait se lever une nouvelle espérance.

Jean-Claude Perrot
Président

ÉDITORIAL

Séminaire annuel des

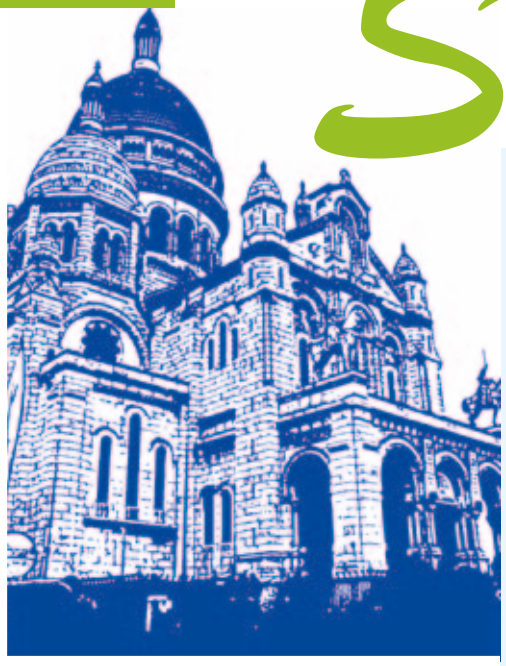

Le samedi 12 octobre dernier, les administrateurs et l'équipe de cadres de direction se sont réunis en séminaire, dans les locaux du Sacré-Cœur, afin de se réapproprier le projet associatif d'Âges et Vie et d'échanger sur la manière d'être en cohérence avec ce projet.

Il y a trente ans, lorsque les Fondateurs créent une association, ils ont l'ambition de s'appuyer sur une équipe professionnelle pluridisciplinaire afin « d'apporter des réponses adaptées aux besoins des publics fragilisés, en tenant compte de leur demande réelle, de leur environnement… pour mettre en place des activités d'animation conçues comme des temps d'échanges, de mise en relation permettant à chacun de pouvoir, à son rythme prendre une part active et responsable dans la vie et la gestion de l'association ».

Qu'en est-il de ce projet aujourd'hui ?

Le contexte a beaucoup changé : la population vieillissante est de plus en plus nombreuse, les besoins d'aide pour ce public fragilisé ou handicapé sont nombreux, la conjoncture économique est préoccupante.

Nous nous reconnaissons dans le projet associatif initial :

- il se poursuit par des services coordonnés assurés par des professionnels : infirmiers, aide-soignants, aides à domicile, une équipe de cadres en charge, par délégation du Conseil d'Administration, de la gestion et de l'animation.
- avant toute mise en place d'aide ou de soins, l'évaluation des besoins est faite pour répondre au plus près à la demande et tenir compte du projet de vie de la personne quels que soient son âge, sa situation.
- il se poursuit aussi par sa forme juridique : l'association qui met en avant la solidarité, la participation de chacun en fonction de ses possibilités (familles, aidants…), le principe affirmé du non lucratif, la transmission des valeurs humanistes.
- il se poursuit encore par la volonté d'être présent en participant, avec d'autres, à la vie d'un territoire du Val de Marne, au service des personnes fragilisées et d'être reconnu. Au-delà de ce territoire précis, il s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, tenant compte des directives nationales et européennes.
- il est force de réflexion, d'analyse, de proposition, d'innovation à partir des aides dispensées afin de prendre en charge les nouveaux besoins pressentis.

Administrateurs AGES ET VIE

du 12 octobre 2013

Les membres du Conseil d'administration adhèrent au projet associatif tel qu'il a évolué au fil des années. Sa volonté est de le transmettre aux salariés d'Âges et Vie qui dispensent l'aide et les soins à domicile.

Nous avons aussi à faire connaître notre projet associatif aux personnes aidées, aux aidants, à tous nos partenaires et à œuvrer pour que les valeurs humanistes, de solidarité, soient reconnues à travers les soins, l'aide dispensés. Nous invitons à nous rejoindre toutes les personnes partageant ces valeurs et soucieuses de les développer.

La commission « Vie associative » d'Âges et Vie a été chargée par le Conseil d'Administration d'élaborer le projet associatif qui sera soumis début janvier à la délibération du CA.

Au cours du séminaire, le Conseil d'administration a validé les budgets prévisionnels 2014 des services de soins et d'aide à domicile qui ont été déposés au Conseil Général dont dépend le financement.

Si nous pouvons considérer que l'année 2013 se poursuit sans grande difficulté, toutefois, le Conseil d'Administration a décidé d'alerter le Conseil Général sur des décisions qui risqueraient de mettre en danger l'équilibre financier d'Âges et Vie.

le projet de service 2014

Construit sur les fondements du projet associatif d'Âges et Vie, le projet de service est un document obligatoire, défini dans le chapitre III de la loi du 2 janvier 2002, qui fixe nos orientations sur les 5 ans à venir. *« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit les objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que des modalités d'organisation et de fonctionnement. »*

Sa précédente version date du 15 décembre 2008 pour la période 2009-2013.

CLIC 7

Au-delà du caractère obligatoire, son élaboration est l'occasion de faire le point sur les objectifs de l'Association en s'assurant qu'ils sont largement partagés par tous les acteurs concernés afin de donner un sens aux décisions et aux actions quotidiennes.

Compte tenu des interventions des services auprès de personnes fragilisées ou particulièrement vulnérables, le projet de service définit les objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que des modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il répond pour l'ensemble des services du pôle santé (SSIAD et ESA) et du pôle social ainsi que des dispositifs portés par Âges et Vie – CLIC7 et MAIA – à l'évolution des besoins médico-sociaux :

- développement des besoins d'aide et d'accompagnement à domicile,
- Vieillissement de la population,
- Besoins des personnes âgées handicapées, malades,
- Evolution des modes de vie familiaux,
- Evolution péjorative sur certaines zones de la démographie des professionnels médicaux - médico-sociaux notamment en ville.

En plus de garantir un fonctionnement cohérent avec les missions qui nous sont confiées et reconnues par les autorités, les axes prioritaires du projet de service, sont les suivants :

- Réaffirmer le sens de la démarche d'évaluation pour définir avec la personne son projet de vie individualisée afin de ne pas être dans la stricte proposition énumérative des actes médicaux ou de service.
- Reconnaître et préserver la relation des aidants avec l'aidé.
- Anticiper les évolutions pour assurer la réalisation des missions notamment en matière de besoins émergents en renforçant le travail de coopération et de partenariat.

MAIA

- 2018

ESA

Pascal RIANDEY et Pierre VACANT de l'association EGÉE ont co-animé les réunions et ont participé à l'élaboration du projet de service.

- Renforcer la prise en compte de la parole des personnes : dans l'élaboration et l'adaptation de leur projet de vie, ainsi que dans leur relation quotidienne avec les services. Tout comme dans la prise en compte de leur avis sur le fonctionnement et la qualité des services par le biais notamment du questionnaire annuel de satisfaction et de leur appréciation (positive ou négative) des services.

- Mobiliser les énergies et les moyens sur les enjeux clés, notamment sur la prévention et le repérage de la maltraitance. Bien que ce thème soit un enjeu fort pour Âges et Vie, son importance est telle que le réaffirmer est essentiel.

- Consolider l'organisation pour le développement de la prise en charge des patients lourds, qui génère une charge physique et/ou psychique importante pour les intervenants ce qui requiert :

- Une organisation soutenue de l'interdisciplinarité.

- Un soutien conséquent aux professionnels.

- Une formation adaptée des intervenants pour consolider leur compétence.

SAAD

Inscrire la démarche qualité dans un cadre stratégique en réaffirmant notamment que :

- La procédure d'évaluation des situations individuelles (progression et développement) débouche nécessairement sur l'enrichissement du projet de vie.

- Le questionnaire de « satisfaction de mise en place » contribue à l'ajustement des prestations de même que les réévaluations annuelles, ainsi que les signalements et les informations rapportés au quotidien par les intervenants.

Réaffirmer que la qualité repose pour grande part sur l'engagement des professionnels, leur compétence mobilisée et leur fidélisation est aujourd'hui encore plus nécessaire à un moment où nous craignons une lecture comptable de la notion de qualité.

Et redire que tout cela repose sur des enjeux managériaux forts où la personne accueillie est au cœur du projet de l'association et de son organisation et que tout cela doit faire sens dans :

- Le travail des personnels et leur implication dans le projet.

- La démarche d'amélioration continue.

- La préparation et la négociation des budgets au service du projet de service pour l'efficience dans sa mise en œuvre.

SSIAD

AIDANTS

Le "café des aidants" de vitry sur seine

UN PROJET QUI VOIT LE JOUR !

Comme nous vous l'annoncions dans le Bulletin n° 129, **le Café des Aidants de Vitry-sur-Seine** s'est ouvert le samedi 30 novembre 2013, résultat d'un partenariat unissant la Ville et l'association, en lien avec l'Association française des Aidants.

Les bénévoles de l'association Âges et Vie qui se sont investis ces deux dernières années dans la réalisation de ce projet continueront d'en suivre le bon fonctionnement et l'évolution en lien avec les Représentants de la Ville, l'animatrice des rencontres et l'Association française des Aidants.

Désormais, le 3e samedi de chaque mois, de 10 h à 12 h (exception faite pour le mois d'avril 2014 – voir ci-dessous la programmation des séances), aura lieu dans les locaux de la résidence Paul et Noémie Froment, 64, rue Louise Agglaé Cretté, une rencontre conviviale ouverte à toute personne devenue aidante, que cette personne soit un membre de la famille, un ami ou un voisin.

L'accès à ces réunions est libre, gratuit et sans obligation d'assiduité.

On le sait, lien et attachement dans les relations d'aide peuvent générer des souffrances, perturber par exemple le sommeil, réveiller de l'anxiété, conduire à l'isolement social (avec les conséquences sur la vie professionnelle, l'engagement social…).

Ce dispositif est donc là pour permettre de sortir, de se rencontrer entre personnes assurant l'accompagnement d'un proche malade, handicapé, quel que soit son âge, et d'échanger ses préoccupations et autres difficultés, mais aussi d'obtenir des informations concrètes.

Ces temps de rencontre et d'échanges sont animés par Janine SILVESTRE, psychologue clinicienne. Les thématiques abordées le seront en fonction des attentes des participants.

Si vous êtes intéressé(e), RENDEZ-VOUS aux prochains « Café des aidants » !

Simone ROGER et Denis MENNESSIER

Administrateurs Âges et Vie

Calendrier des rencontres 2014

Les **samedis** 18 janvier, 15 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai et 21 juin **de 10 h à 12 h**

64, rue Louise Agglaé CRETTE 94400 Vitry-sur-Seine

Pour toute information : Âges et Vie – 01 46 81 15 35

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

La certification

Dans notre dernière publication, nous vous annoncions que les services d'AFNOR viendraient auditer les 5 associations adhérentes à UNA Val-de-Marne courant mai.

Les services d'AFNOR sont venus ; ils ont reconnu les résultats du travail réalisé afin d'améliorer la qualité des services et ont attribué la certification à ces 5 associations.

Un diplôme a été remis officiellement à chaque association.

Le diplôme d'Âges et Vie a été remis aux salariés par Jean-Claude Perrot, Président, en présence des administrateurs et de Coraline Harry, responsable à UNA Val -de-Marne de la démarche qualité.

Nous avons eu aussi grand plaisir à partager cet événement avec Aymar de Vitry, ancien administrateur d'Âges et Vie qui a été, il y a déjà quelques années, avec Cécile Soucelier, l'initiateur de l'ébauche d'un travail sur la qualité à Âges et Vie.

Félicitations à tous les salariés !

C'est un acquis important à conserver et un encouragement à continuer à s'améliorer.

L'Economie Sociale & Solidaire :

Florence LEDUC

L'économie sociale et solidaire, dite ESS, est constituée à ce jour d'associations, mutuelles, fondations, coopératives… elle représente 10 % de l'emploi salarié en France soit plus de deux millions de personnes.

Leur caractéristique première consiste à tenter de concilier l'utilité sociale et l'activité économique en donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits.

Ce secteur représente aujourd'hui un acteur de poids, plus important que le secteur du bâtiment, il est un véritable moteur pour l'emploi, d'autant plus que d'ici 2020, 600.000 emplois seront à pourvoir du fait de la pyramide des âges et des départs en retraite ! Ce secteur résiste mieux à la crise que le secteur ordinaire, même s'il a été touché pour sa part dans une moindre mesure. En outre, il est un secteur économique innovant, en capacité de faire vivre les territoires en y apportant une réponse circonstanciée aux concitoyens, et en créant de l'activité économique et de la vie locale, notamment dans les zones rurales. Si l'on se rapporte à L'Europe, ce sont plus de 11 millions d'emplois pour le secteur de l'ESS !

Conscient de l'importance de ce secteur, tant sur le plan de sa valeur symbolique que sur celui de l'emploi, composé exclusivement d'emplois non délocalisables et pérennes, le gouvernement a souhaité créer un ministère dédié, à ce jour confié à Benoit Hamon. C'est dans ce cadre qu'un projet de loi est en cours de discussion au Parlement, pour un vote dès la fin de l'année 2013 ou début 2014.

Dans un premier temps, il s'agit de définir l'ESS, comme un mode d'entreprendre réservé à des entités de droit privé, dotées d'une gouvernance démocratique organisée par les statuts, un but autre que le partage des bénéfices qui doivent « majoritairement » être réinvestis dans l'objet social de la structure. Ainsi organisée, l'ESS va voir son champ s'étendre à des sociétés commerciales qui remplissent les mêmes conditions que les acteurs historiques de l'ESS et qui s'engagent dans le respect des critères réservés aux organisations de l'ESS.

Ainsi défini, l'ensemble du champ devra correspondre aux critères de l'utilité sociale, dont le contenu est précisé par le projet de loi comme le but d'apporter un soutien aux personnes fragilisées et de contribuer à la préservation ou au développement du lien social, de la cohésion territoriale et au concours au développement durable.

une Inscription dans la Loi

Il sera donc créé un conseil supérieur de l'ESS chargé d'assurer le dialogue entre les acteurs et les pouvoirs publics, ainsi que des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire qui existent déjà (les CRESS), mais qui seront reconnues pour représenter les acteurs, assurer le développement des entreprises et assurer un appui à la formation.

En outre, des pôles territoriaux de coopération économiques entre plusieurs acteurs dont ceux de l'ESS pourront mettre en œuvre une stratégie commune et le cas échéant, une mutualisation des projets et de l'innovation.

Il faudra obligatoirement disposer d'un agrément intitulé « entreprise solidaire d'utilité sociale », en remplissant l'ensemble des conditions énumérées par la loi.

Le projet de loi a par ailleurs le mérite de définir la notion de subvention publique qui aujourd'hui fait l'objet d'interprétations divergentes, notamment du fait de la règlementation européenne ; ainsi constitueront des subventions, des contributions facultatives attribuées par des autorités administratives et divers organismes, justifiées par un intérêt général et destiné au financement de l'organisme ou de l'entreprise solidaire d'utilité sociale.

Le projet de loi présente par ailleurs une disposition originale permettant aux salariés de reprendre l'activité de l'organisme en cas de cession en créant une entité juridique ad hoc, par exemple une SCOP.

Le projet de loi donne une définition de toutes les entités juridiques éligibles à l'ESS, et notamment, le titre 5 du projet de loi traite d'un ensemble de dispositions relatives au droit des associations, des fondations et des fonds de dotation.

Un texte de plus de 50 articles, pour donner un cadre légal, faciliter l'accès à la Banque publique d'investissement, développer l'emploi, valoriser l'utilité sociale… Aux acteurs de faire en sorte que la lettre ressemble à l'esprit.

Florence Leduc

Co-fondatrice d'Âges et Vie

cress
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Ile-de-France

Le projet associatif d'UNA en discussion

Denis MENNESSIER
administrateur à Âges et Vie

La profonde transformation sociale en cours bouleverse fortement les organisations collectives, dans leur fondement même et leur fonctionnement. Ce constat est valable pour le secteur sanitaire et social dans lequel s'inscrit l'offre non lucrative de soins et d'aide à domicile d'Âges et Vie. C'est dans ce contexte que ses dirigeants ont consacré une partie de leur séminaire de travail le samedi 12 octobre dernier à l'élaboration et à l'actualisation du projet de l'association. De même depuis quelques mois, l'Union Nationale à laquelle la fédération UNA du Val-de-Marne adhère (et dont est membre Âges et Vie), réécrit le sien. Ces documents revêtent une importance toute particulière, car ils permettent de communiquer auprès des partenaires et du grand public autour du projet politique et stratégique qui fonde leur action.

Depuis sa création en janvier 1970, les membres d'UNA appartenant au monde associatif privé non lucratif et des services publics, partagent, au travers de leur engagement citoyen et militant la vision d'une société solidaire refusant l'égoïsme, l'indifférence, la stigmatisation et l'exclusion des personnes en raison de leur situation sociale, leur état de santé, leur handicap, leur grand âge…

Les responsables d'UNA à l'heure de la construction européenne et de son marché intérieur, entendent réaffirmer en France, la mission médico-sociale des services d'aide et de soins aux domiciles des personnes malades, handicapées, qui reste à leurs yeux, d'une grande actualité. Un projet associatif de l'Union est en cours de discussion dans son réseau. Il s'articule autour de grands axes que sont ses valeurs humanistes tournées vers les personnes en situation de précarité, de vulnérabilité qui font le choix de vivre « chez elles », « à domicile ». Il met en évidence les missions qu'entendent développer et renforcer les entreprises sociales de ce secteur d'activité à savoir :

- une offre médico-sociale non lucrative, sans sélection de clientèle
- la participation des usagers, mais aussi des personnes aidantes composant leur entourage, dans l'élaboration de leur projet de vie
- la démocratie interne avec une gouvernance participative et militante
- la reconnaissance des métiers du secteur de l'aide et des soins à domicile, la participation des salariés dans leur projet professionnel
- un modèle économique novateur, une gestion efficace (l'Économie Sociale et Solidaire) consacrée à l'objet social, et non à la redistribution des bénéfices.

Denis MENNESSIER
Administrateur

(UNA = Union Nationale des Associations de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles)

Changement à l'UNA !

André FLAGEUL quitte la présidence

Après dix années de présidence, André FLAGEUL a annoncé son départ lors de l'assemblée générale d'UNA au mois de juin dernier.

Tout au long de cette décennie, il a inscrit son action dans le prolongement du mouvement politique initié par Maurice BONNET et Georges MALO :

- construire en France, un réseau pluriel de l'aide et des soins à domicile regroupant le secteur privé non lucratif et le service public,
- poursuivre le grand combat de la professionnalisation du secteur qui voit son intervention confinée dans l'ombre des maisons, réputée sans nécessité diplômante.

Les grands dossiers marquants de sa présidence auront été la construction d'une identité collective de réseau, la mise en place du plan de modernisation UNA en lien avec le Ministère et la CNSA* et enfin, la place du réseau dans la construction des Services à la personne et de son agence nationale (Loi BORLOO - ANSP) dont beaucoup lui ont reproché le positionnement.

Dans un contexte marqué par la construction européenne et ses effets sur l'organisation sociale, André FLAGEUL invite à avancer en France sur la question essentielle de l'organisation des soins en ambulatoire, de l'articulation entre l'aide/l'accompagnement et les soins, à poursuivre le combat visant pour le secteur de l'aide à domicile, à construire une organisation technique, professionnelle de qualité. Les atouts selon lui ne manquent pas : proximité des acteurs de terrain, pouvoir et capacité d'innovation, professionnalisme.

Dans ce contexte social, financier particulièrement éprouvant, « essorant les organisations jusqu'à l'os », il reste, et c'est une conviction pour le militant qu'il est, aux organisations à s'appuyer sur une gouvernance forte, à faire preuve de résistance en exigeant des Pouvoirs publics de faire les choix financiers nécessaires à la cohésion et la solidarité nationales.

Au mois de septembre dernier, le Conseil de l'Union a élu Francis CONTIS à la présidence d'UNA.

* CNSA = Caisse Nationale Solidarité Autonomie

André FLAGEUL
10 années de présidence

Le tragique destin

par André **CARVILLE**

suite et fin du précédent numéro

La CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

Mais reprenons le fil de notre histoire.

Nous arrivons à un autre mystère, le drame qui se déroula au château de Vitry dans la nuit du 20 au 21 avril 1796 où six personnes sont trouvées assassinées dans le parc du château :

1 – Le châtelain, François Gaspard Petit du Petit Val.

2 – Sa belle-mère, Anne Marguerite Rodrigue, veuve Donat de St Coux.

3 – Une sœur de sa belle-mère, Marguerite Rodrigue, veuve Du Pont Du Chambon.

4 – Une autre sœur, Victoire Rodrigue.

5 – Une femme de chambre, Louise Linot.

6 – Une autre femme de chambre, Gertrude. Toutes ces personnes sont originaires de La Rochelle où leurs corps seront transportés.

Les policiers trouvent sur place : un sabre cassé, un morceau de drap de la largeur d'un gros sol (pièce de monnaie), un baudrier noir, un couteau de table. Le ministre de la police fait aussitôt passer des revues dans les unités de légion de police, stationnées autour de Vitry, car les indices recueillis permettent de suspecter ces soldats. Pas un bouton ne manque, aucun uniforme n'est déchiré.

Il est vrai que l'état maladif des hôtes du château, leur sexe, leur âge n'exigent pas une force très grande ni un nombre important d'assassins.

Deux hommes solides et vigoureux pourraient avoir accompli ce forfait. Il est possible aussi que les assassins aient pu pénétrer, à la chute du jour, dans le château par le pavillon de l'Ermitage, situé place du Petit Vitry, devenue place des Martyrs de la Déportation, pavillon aujourd'hui disparu. Ceux-ci devaient être peu nombreux, car ils passèrent devant la ferme du château sans être remarqués.

Ce qui est curieux, c'est que rien n'a été volé à part le portefeuille et la montre de Petit du Petit Val.

Le portefeuille est retrouvé, vidé de son contenu, dans les vignes au lieu dit St Martin, au dessus du Clos Langlois.

Si ces crimes n'ont pas pu être éclaircis, il n'en demeure pas moins que plusieurs hypothèses ont été avancées :

– Crime crapuleux, rien n'a disparu dans le château.

– Crime politique survenu après la soi-disant évasion du dauphin ?

– Vengeance, Petit du Petit Val aurait acheté des biens d'émigrés ?

– Crime d'intérêt familial ?

Aucune de ces hypothèses n'ayant été prouvée, une autre piste nous parait plus sérieuse, qui concerne une vengeance politique.

Revenons un peu en arrière.

Le 5 août 1793, le maire de Paris fait part à la municipalité de Vitry d'une lettre anonyme, et que nous reproduisons dans l'intégrité de son orthographe, dénonçant la conduite de Petit du Petitval et de sa belle-mère Marguerite Anne Rodriguez, veuve Donnat.

« Le nommé Petitval, si devant trésorier de la marine à La Rochelle est une sant sut du peuple qui dans l'ancien régime a profité des abus qui existe pour faire une fortune considérable et se retiré dans la commune de Vitry près Paris ou il a aquis une propriété de 9 sent mile livres ou il reste actuellement et mène une vie retirée et pour se mettre alabris de tous soupsont il a fait quelques dons à la commune. Il a avec lui sa belle mère aristocrate prononcée qui à lors de l'invation des prussiens dans la Champagne a osé de chanté leure bonne calité et leure bravoure ».

Cette dénonciation n'ayant pas eu de suite, une deuxième lettre, cette fois-ci signée « Didier », est adressée au Comité de Surveillance. L'écriture, le texte et l'orthographe sont identiques à ceux de la lettre anonyme. Pas de doute, Didier en était aussi l'auteur.

Mais, qui est ce Didier ?

C'est un membre du Comité de Surveillance de Choisy le Roi où il est connu pour ses accusations, souvent calomnieuses, envers ses concitoyens. En effet, toute personne ayant un

de François-Gaspard Petit du Petit-Val

bien, condamné pour une raison quelconque et exécutée, a tous ses biens confisqués.

Cette deuxième lettre d'accusation porte ses fruits, et le 12 juin 1794 le Comité de Surveillance Générale les déclare en état d'arrestation.

Le 17 juin, en présence du Maire, ils sont conduits à l'hôtel des Fermes, rue St-Honoré, transformé en prison. Ils sont ensuite séparés. Du Petitval est incarcéré aux Bénédictins Anglais et sa belle-mère à Port Libre.

Sur sa demande, le Conseil Municipal de Vitry lui délivre un certificat de civisme qu'il adresse, au Comité de Sûreté Générale, avec l'information suivante :

« François Petitval, détenu en vertu d'ordre du Comité de Sûreté Générale aux Bénédictins Anglais, rue Saint-Jacques et que la Citoyenne Marguerite Anne Rodriguez veuve Donnat, aussi détenue en vertu d'ordre du même comité, habitent cette commune et sont malades.

Que cette réclamation est fondée de la part du Conseil Général sur la connaissance intime de la bonne conduite des détenus, qu'à l'égard du Citoyen Petitval, d'après les renseignements pris, il apparaît qu'il n'a jamais été trésorier de la marine, qu'il est constant qu'il n'a jamais fait de dons à la commune et qu'il a seulement contribué, comme les autres citoyens et suivant ses moyens, aux différentes collectes qui se sont faites soit pour l'équipement, soit pour l'armement des volontaires et d'un cavalier jacobin.

Qu'à l'égard de la Citoyenne veuve Donnat, il n'est jamais parvenu à la connaissance du Conseil qu'elle ait chanté ou fait chanter lors de l'invasion des Prussiens en Champagne, mais qu'il est au contraire à la connaissance de la commune que les Citoyens Petitval et veuve Donnat étaient plongés dans le chagrin occasionné par la perte de leur femme et fille ».

Le 9 octobre 1794, ils sont libérés et reviennent au château de Vitry où étaient restés le fils et la tante du châtelain ainsi que quelques domestiques. La sœur de Madame Donat, Madame Du Pont du Chambon qui habite Paris, vient se réfugier au château. Elle sort elle-même de prison où une dénonciation, reconnue calomnieuse, l'avait jetée.

L'accusation ayant échoué, est-ce Didier qui a commandité ou même participé à l'assassinat de Petit du Petitval et de sa famille ? Il semblerait que ce soit la raison la plus vraisemblable de toutes celles qui ont été avancées.

Didier, le calomniateur, ayant eu probablement peur des représailles a miraculeusement disparu après la Révolution.

Le 10 avril 1801, le fils du malheureux châtelain de Vitry et qui avait été confié à la tutelle de son oncle Pierre Alexandre Petit du Petit Val, meurt en l'hôtel paternel du quai Voltaire. Il avait 14 ans 1/2.

À l'endroit où fut découvert le corps de Petit du Petit Val, une chapelle expiatoire fut construite par le Comte Dubois, au début du XIXe siècle, alors qu'il était devenu propriétaire du château de Vitry. Cette chapelle fut démolie en 1969. Elle était située à l'angle des rues Arago et Appel du 18 Juin 1940.

Quelle est la bonne version ?

Ce crime fait partie des énigmes de l'Histoire.

André Carville – Administrateur

Sources : L'écho de Rabastens N°78
Le Château de Vitry (publication de la Société d'Histoire de Vitry-sur-Seine)

AGES ET VIE

SOUTENEZ NOTRE PROJET DE VIE ET NOS VALEURS

NOTRE APPEL

Contre vents et marées, depuis 1981, dans le sud-ouest du Val de Marne, ***des hommes et des femmes se sont réunis au sein d'ÂGES et VIE pour conjuguer une militance associative avec une gestion d'entreprise efficace***, centrée sur son objet social et non sur la redistribution d'éventuels bénéfices.

Notre engagement citoyen place au cœur de notre action et de notre réflexion, collectives, les intérêts, le bien-être de personnes qui vivent « chez elles » tout en étant vulnérables du fait de la maladie, du handicap, de l'âge,

On vit et on vivra de plus en plus accompagné, soigné à domicile !

Âges et Vie (plus de 110 salariés) propose dans cette optique une offre de services et d'actions coordonnés, non lucrative : Services d'***aide***, de ***soins***, d'***accompagnement***, ***Café des aidants***…

Bénévoles et salariés se côtoient pour assurer cette mission sociale en partenariat avec des Collectivités territoriales et locales, diverses organisations et professionnels du secteur sanitaire et social (Hôpitaux, Cliniques, Réseau oncologique, Services sociaux…).

Aujourd'hui, Âges et Vie doit tenir compte d'une transformation sociale qui bouleverse les individus comme les organisations et faire avec des ressources financières en constante diminution, du fait d'un certain désengagement des Pouvoirs publics.

Nous témoignons que ce projet associatif a toujours besoin pour vivre et s'enrichir, de la participation bénévole, citoyenne d'hommes et de femmes, de leur compétence qu'ils soient utilisateurs ou non de services !

Nous comptons sur votre soutien financier, votre participation active et espérons bientôt vous accueillir parmi nous !

Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie

Vitry-sur-Seine, le 23 octobre 2013

Pour adhérer veuillez nous envoyer vos nom, prénom et adresse, votre numéro de téléphone ou nous contacter par internet aux coordonnées ci-dessous indiquées.

AGES ET VIE

7 avenue Robespierre
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01.46.81.15.35
Fax : 01.46.82.77.78
Site : www.agesetvie.fr
e-mail : ages.et.vie @wanadoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé Robert
assisté de
André Carville, Mado Guérard, Monique et Jean-Claude Perrot, Simone Roger, Denis Mennessier

Conception maquette : Jacques Clergue et Philippe Rolle - Impression : Point 44 Champigny sur Marne 94500
Crédit photos : Anne-Sophie Mauffré © UNA / Âges et Vie / DR - ISSN nº 11640901